
ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANEPVV DU 9 MARS 2007

DATE: 12-MAR-07
TO: TOUS CLUBS AFFILIÉS
CC: ARCHIVES
RE: COMPTE RENDU

Pour cette assemblée générale, 66 clubs étaient présents ou représentés sur les 173 clubs inscrits, soit un total de 195 voix.

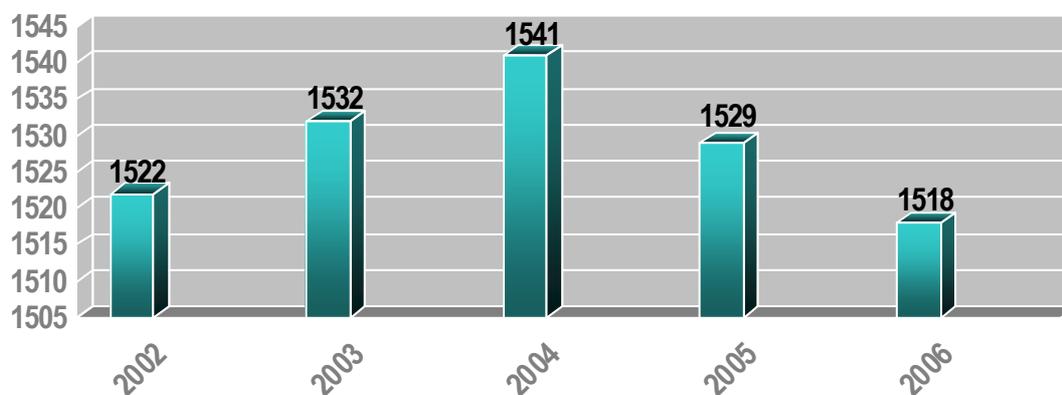
Le Président Cruette accueille les participants et déclare l'Assemblée Générale ouverte vers 18h10. Il passe la parole à Jacques Bulois pour la présentation du rapport d'activités et d'accidents.

1. LE RAPPORT D'ACTIVITES

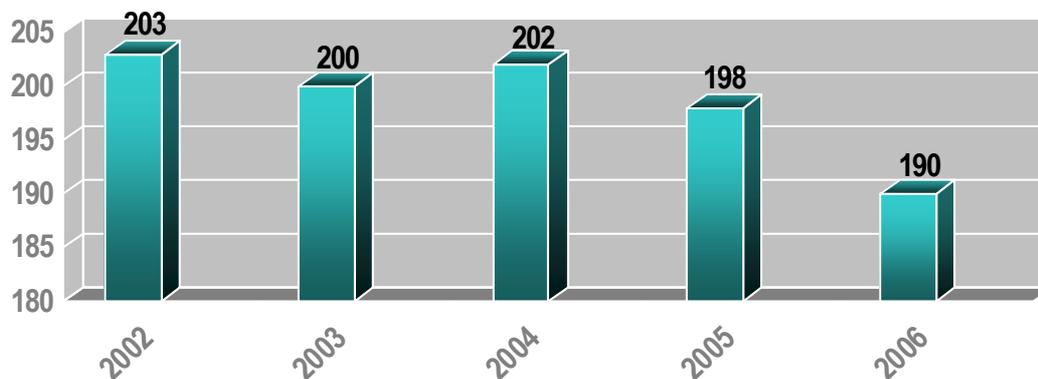
Matériels inscrits

Les matériels inscrits étaient en régression depuis 1996. L'année 2004 a marqué un gain de 10 machines. Malheureusement l'embellie n'a pas duré ! Et c'est à nouveau à une baisse du nombre de planeurs et des remorqueurs inscrits que nous assistons.

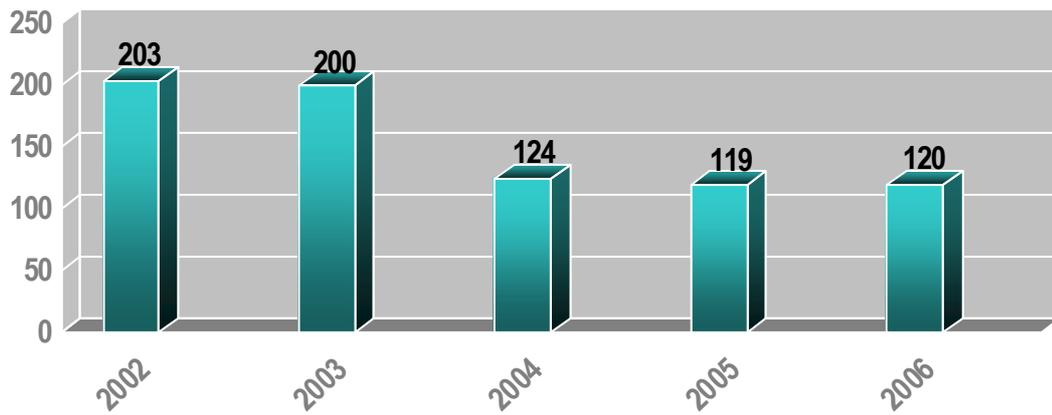
Total planeurs



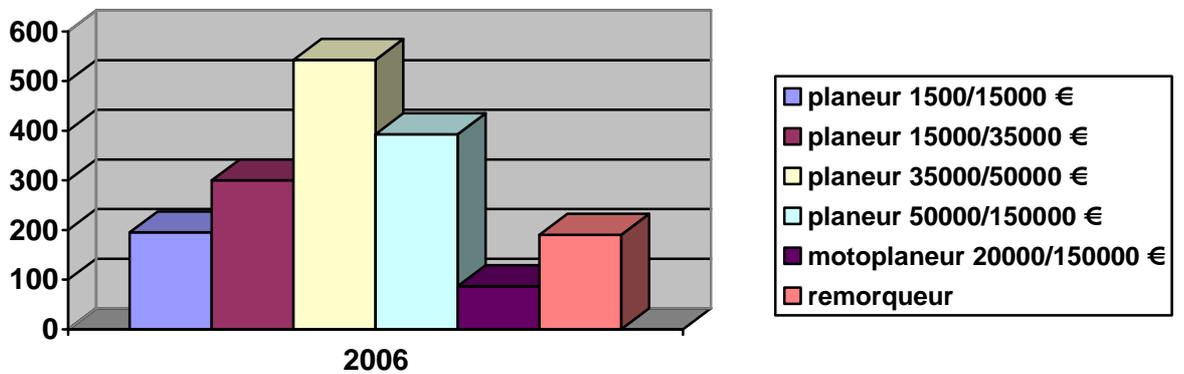
Total remorqueurs



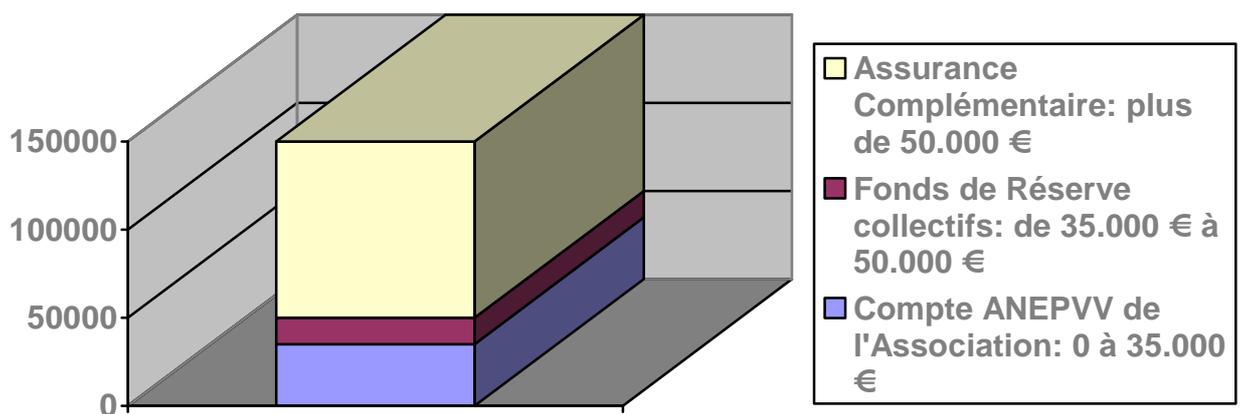
Remorqueurs Prévoyance



Matériels inscrits valeurs en euros



Les 3 tranches ANEPVV

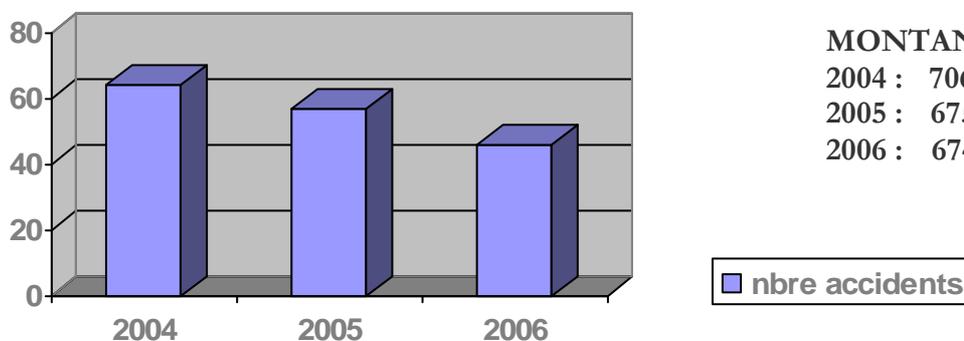


Les trois tranches ci-dessus sont :

1. le compte ANEPVV ; les sommes versées sont épargnées pour votre association aux cotisations de fonctionnement de l' ANEPVV près ;
2. le Fonds de Réserve collectif : fait jouer la solidarité entre clubs puisque dans cette tranche, les sommes que vous percevez après un accident proviennent des cotisations de tous les clubs adhérents ;
3. Assurance Complémentaire : les sommes versées ou perçues dans cette tranche vont ou proviennent de notre Assureur.

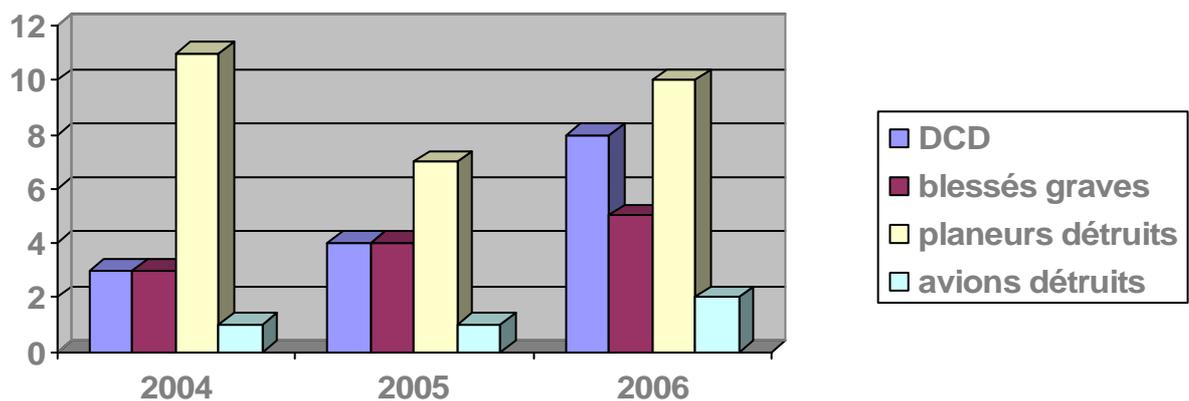
2. ACCIDENTS

Nombre d'accidents déclarés à l'ANEPVV



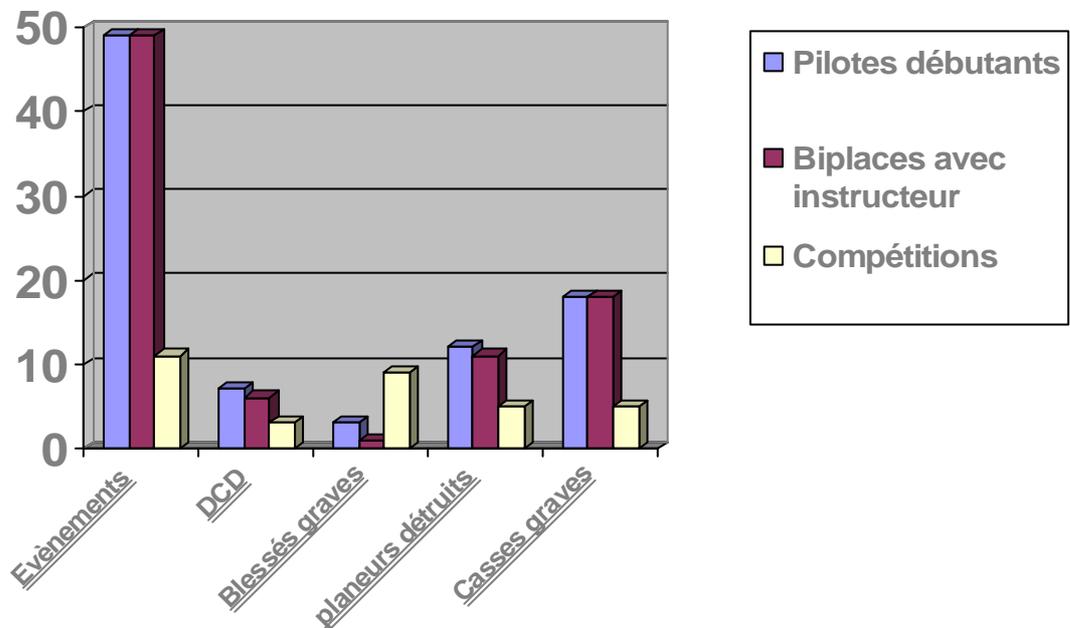
MONTANTS
 2004 : 706.665 €
 2005 : 675.382 €
 2006 : 674.041 €

Gravité des accidents



CHAQUE ASSOCIATION DOIT REFLECHIR !!!!!

**Incidents accidents 2002-2006 (5 ans)
TOUTES PROVENANCES**

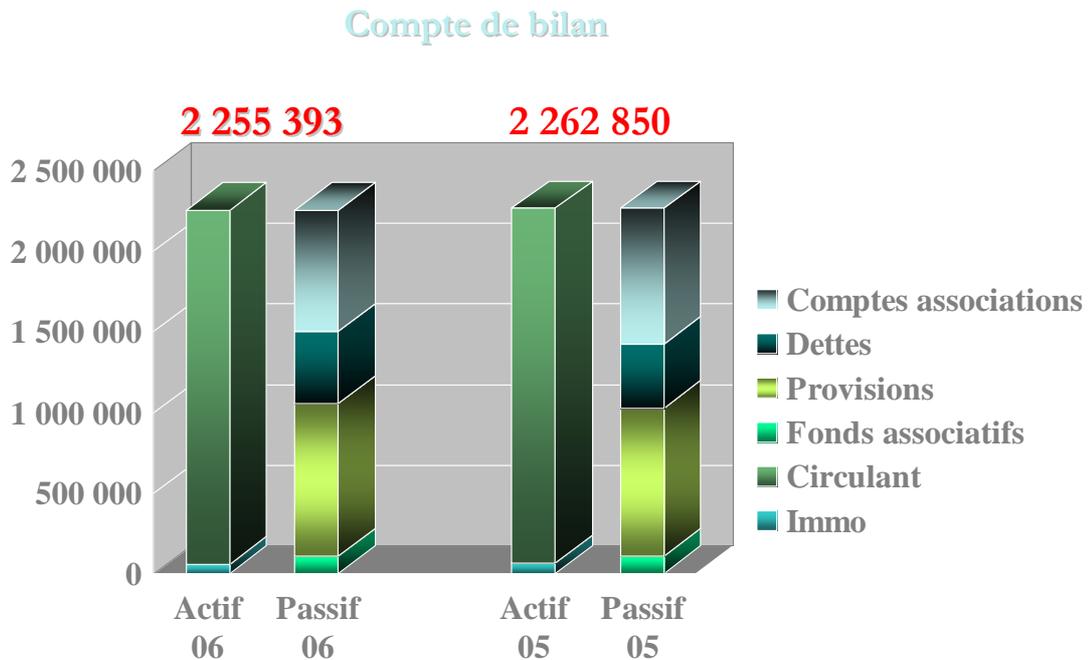
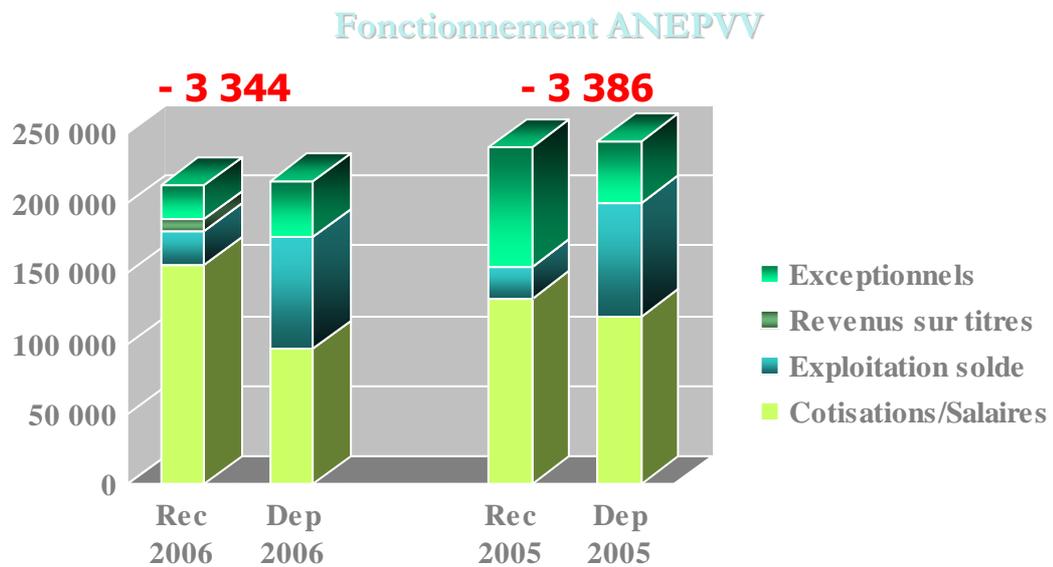


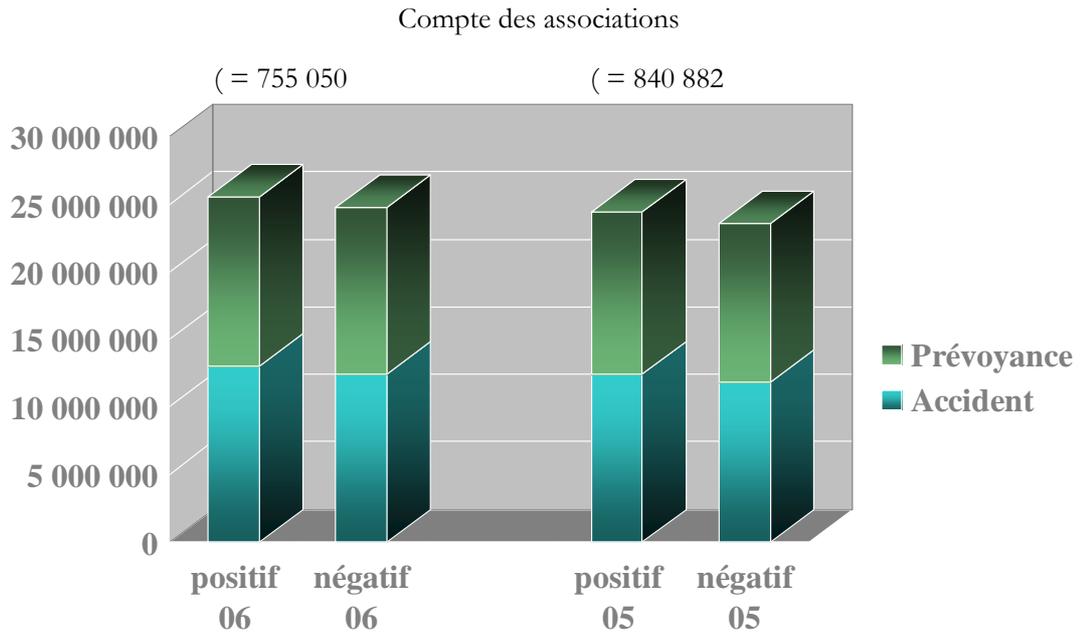
MOYENS DE LANCEMENTS : 1997/ 2006

	REMRQUES	TREUILLEES
NOMBRE D'EVENEMENTS	106	34
DCD	7	4
BLESSES GRAVES	4	2
PLANEURS DETRUIITS	4	5
1 DCD POUR	221.000	90.680

3. LES RESULTATS FINANCIERS

Le trésorier présente à l'assemblée les comptes de résultats et bilan de l'année 2006. La situation est saine puisque le compte d'exploitation montre que les cotisations prélevées permettent d'assurer le fonctionnement de l'ANEPVV sans avoir recours aux artifices de plus-value latente.





AG ANEPVV 9 mars 2007

4. L'INTERVENTION DU PRESIDENT

Le Président présente les 4 points principaux de son intervention :

41 **La solidarité à tous les niveaux.**

Tout d'abord à l'intérieur du club. En effet, la quasi-totalité des accidents a pour raison une faute humaine : mauvaise appréciation de la météo, prise de risque exagérée, encadrement insuffisant, voire suivi insuffisant du matériel, etc....Il est donc exclu de pénaliser le « fautif », (on en trouvera toujours un ou plusieurs) et à fortiori de porter l'affaire devant les tribunaux, auquel cas l'ANEPVV pourrait refuser de régler les participations prévues. Ce problème est explicité dans le Règlement Intérieur de l'ANEPVV.

Cela étant, il est souhaitable que le Règlement Intérieur du Club prévoie des pénalités pour dissuader les fauteurs de troubles d'avoir un comportement asocial pouvant coûter cher à la collectivité.

La solidarité entre clubs est également primordiale, et la moindre des obligations consiste à respecter les règles de fonctionnement de l'ANEPVV pour ce qui concerne le règlement des cotisations. Certes, en cas de retard de paiement, un accident ne sera pas pris en compte et les pénalités vous seront infligées.

Mais que dire d'un club déclarant des aéronefs de plus de 50.000€, souvent privés, qui nécessitent donc la protection de notre Assureur et qui « oublie » d'acquitter les primes correspondantes ? Nous devons régler à ce dernier la totalité des cotisations début mai.

La décision a donc été prise de ne pas déclarer à l'Assureur les machines qui ne seraient pas payées à l'ANEPVV à cette date, car il est inadmissible que les autres clubs assurent leur incorrection.

La solidarité vis à vis des petits clubs. Certains peuvent avoir la chance de mettre en service une machine de forte valeur. En cas de casse importante, le club peut être pénalisé par un malus maximum pendant de très nombreuses années. Il a donc été décidé de limiter la durée du malus maximum à 5 années pour les clubs ayant un parc inférieur à 5 machines, « le Fonds de Réserve » assurant exceptionnellement le malus restant.

42. **La modernisation de notre gestion.**

La mise à jour de la classification des aéronefs En 2006, elle a mis à contribution la majeure partie de nos Administrateurs, mais elle était devenue indispensable avec l'évolution du parc de machines en service dans nos clubs tant vers le haut que vers le bas. Elle est entrée en vigueur en 2007.

La refonte de notre Règlement Intérieur a également été menée à bien, en grande partie pour inclure les 4 points qui viennent d'être cités. Il sera prochainement disponible sur notre site et amendé en temps réel, si besoin est, avec mention de la date de mise à jour.

43 **L'implication de l'ANEPVV dans la recherche de remorqueurs modernes.**

Elle concerne d'une part, le suivi des essais des **3 ULM** prévus de longue date. Espérons que la phase administrative ne sera pas trop longue...

Elle concerne aussi la réalisation du **remorqueur polyvalent MCR R180** dont le fuselage en grande partie équipé a été présenté par son constructeur, la Société Dyn'Aero à RENNES.

Le planning est conforme aux prévisions (1^{er} vol en mai).

44 L'évolution de l'ANEPVV.

Elle concerne nos permanents.

Début 2006, Serge ROYER s'est « expatrié » dans la France Profonde, près de Sarlat et il en parait très satisfait. Il a été remplacé par Laéticia MORIN déjà parfaitement intégrée à l'équipe.

Courant 2006, Sabine GUILLEMIN a pris les commandes d'un taxi dans l'ouest parisien.

Enfin, Grégory SEGUIN a été intégré à l'équipe en octobre 2007, pour remplacer l'an prochain Josette DESCHAMPS qui prendra alors sa retraite.

Elle concerne aussi la Présidence de l'ANEPVV

L'an dernier, j'avais exprimé le souhait de ne plus assumer la charge de Président après les élections de 2007. Cette fonction est à la fois lourde, passionnante et plus encore, j'en suis totalement convaincu, extrêmement utile pour le Vol à Voile français. Et j'en profite pour rendre un formidable hommage à son créateur visionnaire, Marcel JUILLOT présent parmi nous, ce soir.

Mais gouverner, c'est prévoir et depuis un an, un successeur potentiel, Christian LECUYER, Président de Bailleau a pu participer très activement au fonctionnement de l'ANEPVV.

La formation du Bureau Directeur et le choix du Président seront officiellement faits demain matin, après dépouillement des votes auquel vous allez procéder maintenant.

Bon vote, toute mon amitié pour chacun de vous et excellente année vélivole 2007.

5. LES VOTES ET LES ELECTIONS

Sont élus par l'Assemblée Générale :

❖ Bernard Guillemain	195 voix
❖ Gérard Lescasse	193 voix
❖ Jacques Bulois	192 voix

Le rapport moral est adopté par 195 voix, le rapport financier par 193 voix.

L'assemblée générale de l'ANEPVV est déclarée close à 19 h 55.